



Probleme avec mon employeur

Par **lizouille**, le **07/04/2010** à **11:40**

Bonjour, rnvoila mon patron m accuse d avoir vole dans sa caisse ce qui n est pas le cas donc il m a dit ou je me met en maladie ou je demissionne il m interdit de venir au travail mais je n ai rien fais donc que dois je faire? pourquoi il ne me licencie pas pour faute grave?

Par **Cornil**, le **09/04/2010** à **16:52**

Bonjour "lizouille"rnTon employeur fait pression pour se débarasser de toi par démission sans avoir à payer d'indemnités et ne pas risquer un recours aux prud'hommes sur un licenciement. rnSi tu veux te battre, il faut te présenter au travail accompagné de témoins (de préférence pas de ta famille) et faire constater qu'il te refuse l'accès à ton travail, et demander à ce qu'il te fasse un écrit pour les jours suivants. Mieux encore un huissier qui pourra constater cela par un acte officiel (constat), mais cela te couterait de l'ordre de 75 euros... rnEnsuite, ben il faudra attendre la paie pour voir ce qu'il fait des jours d'absence, et s'il ne te les paie pas, aller aux prud'hommes pour salaires impayés.rnBon courage et bonne chance. rnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)